



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-056

PUBLIÉ LE 26 MARS 2019

Sommaire

CPOS

45-2019-03-25-002 - Délégation de signature élections européennes (1 page)

Page 3

CPOS

45-2019-03-25-002

Délégation de signature élections européennes

Décision portant délégation de signature concernant le vote par correspondance aux élections européennes

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Centre pénitentiaire d'Orléans Saran

A Saran

Le 25 mars 2019

Décision portant délégation de signature

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15/03/2017 nommant Madame Danièle BOILLÉE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Orléans Saran

Mme Aurélia COSTES directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Orléans Saran est désignée pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

La cheffe d'établissement,

Danièle BOILLÉE